



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 17768

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le bilan des accidents de la route en 1997, à savoir 7 989 morts et 169 578 blessés. Si de nombreux progrès ont été faits pour améliorer la prévention routière, ceux-ci restent néanmoins très insuffisants. En effet, certains médicaments dont certains sont prescrits pour de simples gripes ou maladies courantes provoquent un effet de somnolence et sont susceptibles d'altérer la vigilance du conducteur et représentent de ce fait un véritable danger pour la sécurité de tous. L'article R. 3-1 du code de la route dispose que « tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai les manoeuvres qui lui incombent ». En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour informer les conducteurs des risques qu'ils encourent en conduisant sous l'emprise de certains traitements.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17768

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 1998, page 4230

Question retirée le : 23 novembre 1998 (Retrait pour cause de question identique)